



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Situation des services psychiatriques

Question orale n° 538

### Texte de la question

Mme Mathilde Desjonquères interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation des services psychiatriques. Depuis la pandémie, les psychiatres et pédopsychiatres sont débordés par le nombre de nouveaux patients, qui souffrent notamment d'anxiété, de troubles du comportement alimentaire, de troubles cognitifs, d'une augmentation des addictions, de tentatives de suicide ou d'épisodes dépressifs. La santé mentale des Français est mise à mal. Le centre hospitalier de Blois est confronté, et ce depuis plusieurs années, à un manque de moyens matériels, mais surtout humains. S'ajoute à cela le manque de places dans les structures médico-sociales qui détourne vers l'hôpital un flux de patients qui, en principe, ne devrait pas lui être destiné. Un rapport de la Cour des comptes, publié en mars 2023, s'inquiète tout particulièrement de l'offre de soins en pédopsychiatrie. En effet, le nombre de spécialistes en pédopsychiatrie est en forte diminution, en raison des départs en retraite. Cette situation intervient alors que les jeunes Français subissent une vague inédite de dépressions. En effet, en vingt ans, le nombre d'enfants et d'adolescents suivis chaque année en psychiatrie infanto-juvénile a augmenté de plus de 60 %. En quinze ans, les hospitalisations ont doublé et, en treize ans, les soins ambulatoires ont connu une hausse de 33 %. Elle lui demande ce que compte faire le Gouvernement face à cette situation.

### Texte de la réponse

#### SERVICES PSYCHIATRIQUES

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Mathilde Desjonquères, pour exposer sa question, n° 538, relative aux services psychiatriques.

**Mme Mathilde Desjonquères.** Depuis la pandémie, les psychiatres et pédopsychiatres sont débordés par le nombre de nouveaux patients. Anxiété, troubles du comportement alimentaire, trouble cognitifs, augmentation des addictions, tentatives de suicide ou épisodes dépressifs : la santé mentale des Français est mise à mal.

Le centre hospitalier de Blois est confronté, depuis plusieurs années, à un manque de moyens non seulement matériels, mais surtout humains. En outre, le manque de places dans les structures médico-sociales détourne vers l'hôpital un flux de patients qui, en principe, ne devrait pas lui être destiné.

Un rapport de la Cour des comptes, publié en mars 2023, s'inquiète tout particulièrement de l'offre de soins en pédopsychiatrie. En effet, le nombre de spécialistes dans ce secteur est en forte diminution en raison des départs à la retraite. Cette situation intervient alors que les jeunes Français subissent une vague inédite de dépressions. En vingt ans, le nombre d'enfants et d'adolescents suivis chaque année en psychiatrie infanto-juvénile a augmenté de plus de 60 %. En quinze ans, les hospitalisations ont doublé et en treize ans les soins ambulatoires ont connu une hausse de 33 %.

Madame la ministre déléguée, pouvez-vous nous préciser les actions que le Gouvernement compte mener face

à cette situation ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

**Mme Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles.** Vous avez raison, nos enfants sont ébranlés. La santé mentale des jeunes se dégrade, c'est une réalité. La promotion de la santé mentale fait partie des priorités du Gouvernement. La première des batailles consiste à lever les tabous : il faut parler de ces difficultés mais aussi des possibilités d'accompagnement – c'est d'ailleurs une de nos priorités, comme l'a expliqué le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale.

Dès juin 2018, et en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de santé, le Gouvernement a adopté une feuille de route Santé mentale et psychiatrie, organisée autour de trois grands piliers – la prévention, le parcours de soins et l'insertion sociale – déclinés en trente-sept actions très concrètes. Elle a été enrichie par des mesures complémentaires en 2020, à l'occasion du Ségur de la santé, puis en 2021, lors des assises de la santé mentale et de la psychiatrie.

S'agissant de la prévention, les actions visent d'abord à promouvoir le bien-être mental mais aussi à repérer précocement les situations plus préoccupantes en matière de souffrance psychique et à prévenir le suicide.

Parmi les principaux dispositifs figure, tout d'abord, le déploiement d'une stratégie nationale de prévention du suicide ayant pour objectif la mise en œuvre, de façon coordonnée et territorialisée, de différentes mesures : maintien du contact avec la personne qui a fait une tentative de suicide à travers le programme Vigilans, formation au repérage et à l'évaluation du risque suicidaire ainsi qu'à l'intervention de crise auprès des personnes en crise suicidaire, actions ciblées pour lutter contre la contagion suicidaire, ou encore information du public.

Nous allons aussi renforcer le réseau des maisons des adolescents – une question qui, je le sais, vous tient à cœur –, en nous engageant à créer un établissement dans chaque département, dans le cadre d'une politique de proximité. Dans le même temps, des maisons de l'enfant et de la famille ont été ouvertes, à titre expérimental, dans trois départements volontaires, à partir de juin 2023 – un projet essentiel à mes yeux. Elles permettront d'améliorer la coordination de la santé des enfants âgés de 3 à 11 ans.

En complément, nous prévoyons une refonte du dispositif Mon soutien psy à destination des jeunes, tant il est vrai que ces derniers connaissent de plus grandes difficultés d'accès aux urgences psychiatriques. Les séances seront mieux remboursées par la sécurité sociale et leur accès sera facilité.

Vous me trouverez toujours à vos côtés – tout comme d'ailleurs l'ensemble du pôle ministériel chargé du travail, de la santé et des solidarités – pour apporter un maximum de réponses adaptées, notamment en matière d'accompagnement, dans l'ensemble des territoires.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Mathilde Desjonquères](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 538

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, santé et solidarités

**Ministère attributaire :** Travail, santé et solidarités

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [6 février 2024](#)

**Réponse publiée le** : 14 février 2024, page 991

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 février 2024](#)